

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Stéphane de SALLIER-DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Nathalie BOUZID, Guy CORBEL, Céline FORTIN, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLOT

Délibération n°2021-208

Membres en exercice : 69 Présents : 54

Absents : 15

Pouvoirs : 6

**TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES
SITE DES LANDES DE LA POTERIE
LABELLISATION EN « ESPACE NATUREL SENSIBLE » DEPARTEMENTAL**

Le site des Landes de La Poterie présente des atouts patrimoniaux (naturalistes et historiques) qui lui procurent, a minima, un intérêt départemental et régional. Pour autant, il ne fait pas partie à ce jour

de la liste des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département des Côtes d'Armor (qui en compte une cinquantaine).

Le Conseil départemental, qui suit le site de longue date et qui est concerné par les actions menées autour de la RD28, propose donc une convention pour en faire un Espace Naturel Sensible. Cette convention serait tripartite, puisque signée par Lamballe Terre & Mer (en tant que gestionnaire) et Lamballe-Armor (en tant que propriétaire des parcelles concernées).

En cohérence avec le plan de gestion du site (à définir par le gestionnaire), les objectifs généraux recherchés sont les suivants :

- Protéger le site naturel dans son ensemble ;
- Conserver et gérer les habitats naturels ;
- Ouvrir le site au public ;
- Sensibiliser le public à la protection des milieux naturels.

La convention porte sur la gestion de 75 ha de parcelles communales. Le Département apporterait chaque année un concours financier de 50% des dépenses d'investissement engagées pour la gestion du site, dans une limite de 7 630 €/an (cette enveloppe étant issue de la part de la taxe d'aménagement dévolue aux Départements pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles). Ce conventionnement est conclu pour une période de 9 ans, à compter de la date de signature par l'ensemble des parties et est, ensuite, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Au regard de l'envoi aux conseillers communautaires du projet de convention de labellisation et de partenariat,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la labellisation en Espace Naturel Sensible du site des Landes de la Poterie et ACCEPTE le rôle de gestionnaire,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de labellisation et de partenariat et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

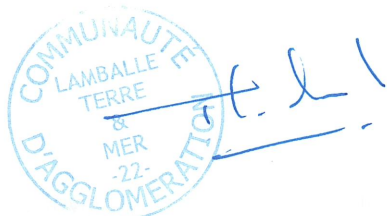
POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 21 DEC. 2021

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 22 DEC. 2021

De l'affichage le

22 DEC. 2021
Pour le Président,
Par délégation,
Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

